



Mairie de COMPREGNAC

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 4 mars 2021 à 19 heures 30

Présents : Mmes ALVES Mélanie, GUIBERT Céline, MORENO Véronique, SAILLAT Guylaine, Mrs COURTINES Guy, JALBERT Bruno, JULIEN Olivier, LAFON Duncan, LAMBRECHT Mathieu, RIGLER Christian, TREILLET Alexis.

Signatures au registre des délibérations.

Secrétaire de séance : SAILLAT Guylaine, adopté à l'unanimité.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 : adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

FINANCES

Approbation des comptes administratifs 2020

Madame le Maire donne la parole à Madame ANDRE, secrétaire de mairie, qui lit les différents résultats financiers de la Commune pour l'année 2020, documents dont les conseillers municipaux avaient été destinataires en même temps que leur convocation.

Les résultats des différents comptes administratifs de la commune pour l'année écoulée sont :

Budget Communal :

Fonctionnement

Dépenses	Recettes	Solde
177 450,02	193 296,28	15 846,26

Investissement

Dépenses	Recettes	Solde
166 411,39	33 508,69	-132 902,7

Budget Eau et Assainissement :

Exploitation

Dépenses	Recettes	Solde
63 712,83	65 839,87	2 127,04

Investissement

Dépenses	Recettes	Solde
21 302,32	26 470,80	5 168,48

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questionnements sur la gestion communale de l'année écoulée. Madame le Maire quitte la salle du conseil municipal.

C'est Monsieur JULIEN Olivier qui prend la Présidence de l'assemblée pour passer au vote des résultats financiers de 2020. Il demande si les conseillers souhaitent avoir des informations complémentaires sur les résultats financiers et les soumet au vote des conseillers. .../...

Les différents comptes administratifs : Budget Communal (Fonctionnement et Investissement) et Budget Eau et Assainissement (Exploitation et Investissement) sont approuvés à l'unanimité.

Madame le Maire réintègre la salle du conseil municipal et remercie le conseil municipal pour son approbation de la gestion 2020.

Approbation des comptes de gestion 2020 du Receveur Principal :

Madame le Maire fait lecture des comptes de gestion du Receveur Principal qui sont en adéquation avec ceux de la Commune présentés ci-dessus. Adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats pour 2020 :

Budget Principal : Excédent de fonctionnement reporté pour 2021 : 3 571,22 €

Excédent de fonctionnement : 90 242,37€ (excédent 2020 : 15 846,26 + report excédent 2019 : 74 396,11)

Affectation à l'investissement en recettes au compte 1068 : 86 671,15€

Budget Eau et Assainissement : Excédent d'exploitation au 002 pour 2021 : 3 108,22€

Excédent d'exploitation : 3 108,22 € (excédent 2020 : 2 127,04 € + report excédent 2019 : 981,18€)

résultat investissement 2020 : 25 954,31 €.

Une délibération est prise et est adoptée à l'unanimité pour cette affectation des résultats.

Questions et informations diverses :

*délibération à prendre afin de pouvoir payer les panneaux achetés et les extincteurs qui ont été changés : délibération pour l'engagement des dépenses d'investissements avant le vote du budget, compte 2188 montant 960 €, adopté à l'unanimité

*Suppression de la régie mixte menues dépenses, délibération à prendre avant le 30/03/2021, adopté à l'unanimité

*Contrat de maintenance des stations d'épuration : Un contrat de maintenance des STEPS avait été proposé à la dernière réunion du conseil municipal, les tarifs ayant changé, la Mairie est en attente de propositions avec une autre société.

*Demande de subvention/convention avec la SPA de Millau : Une proposition de loi sur la maltraitance animale a débuté le 26/01/2021, celle-ci va rendre obligatoire pour chaque commune d'avoir une fourrière, à suivre.

*Demande de subvention de l'ADMR pour 2021 : Accord à l'unanimité pour son renouvellement

*Nouveau véhicule communal : celui-ci a été floqué avec le nom et le blason de la commune.

*Appartement communal : Un électricien nous a fait parvenir un devis pour des réparations. Le devis s'avère très onéreux. Un devis va être demandé à un autre prestataire afin d'avoir un comparatif.

Le poêle à mazout est à remplacer car celui-ci ne fonctionne plus correctement. Un devis a été réalisé afin de le remplacer par un poêle à granules. Avis favorable sous réserves des tarifs annoncés dans le devis.

*Mur écroulé Chemin du Causse : Un arrêté a été pris afin d'interdire l'accès à ce chemin à tous véhicules.

Devis pour la réalisation d'un enrochement : 7 830€ - Devis pour un élargissement : 3 960€.

Compte tenu de la très faible fréquentation de ce chemin et de son coût important il n'apparaît pas être prioritaire

*Chemin pour accéder à la maison située aux Cazelles : Le chemin est boueux suite aux dernières pluies, une rencontre sur les lieux avec la commune de Castelnaud a eu lieu pour étudier la mise en état de ce chemin. Un devis pour la réfection de ce chemin est demandé à des prestataires par chacune des communes. En attente du devis pour étudier la prise en charge par la commune de ce chemin ou maintenir l'accès par l'autre.

*Calade à Peyre : source qui coule et salit la calade.

*Chemin des jardins, problème d'écoulement de l'eau, des travaux vont être effectués prochainement.

*ADM : Motion à adopter : La Mairie adopte une motion pour la rénovation des lignes SNCF de l'Aubrac.

*Une corbeille garnie a été offerte à Monsieur LAFON André par la Mairie à l'occasion de ses 85 ans.

*Mise en place de la fibre : La fibre est en train d'être installée à Peyre au niveau de la RD41.

*La distribution annuelle des sacs poubelles aura lieu le 5/03 de 14h à 18h. Une seule distribution dans l'année.

*L'opération nettoyage des berges du Tarn (secteur Millau-Creissels) aura lieu le samedi 6 mars, si vous êtes intéressés contacter Mr Fergeault à la Communauté des Communes.

*Une rencontre Tourisme avec Messieurs Curvelier, Forir, Hideux et Escalais a été organisée et a permis d'avoir des échanges très intéressants.

.../...

*Un sac de viande congelé a été déposé sous la terrasse de la Mairie (acte futile inacceptable) et deux containers qui étaient dans la cour de la Mairie ont disparu (la personne les ayant pris est priée de les ramener).

*Il est signalé un dépôt important de bois sur une place (domaine public), il sera demandé au propriétaire de le stocker sur son terrain.

*Il a été constaté de nombreux actes de vandalismes dans le village de Comprégnac (le 27-28 Février). Ces incivilités sont inacceptables.

*Les propriétaires de chien sont priés de les tenir en laisse et de ramasser leurs déjections. Le terrain de jeux pour enfants et les rues de la commune ne sont pas un canisite. Ceci est un manque de respect envers les habitants.

*Il est rappelé que les déchets verts sont à apporter à la déchetterie de Millau et ne doivent pas être déposés sur le domaine public.

La séance est levée à 21 heures 54.

Secrétaire de séance : Guylaine SAILLAT

.../...